

Au fil de l'eau....

*Rencontre autour de l'eau organisée par la
municipalité de Vollore Ville*

2 décembre 2022



Partenaires financiers
de la mise en œuvre



GESTION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DORE:

GEMAPI / Grand cycle de l'eau / Contrat Territorial et Contrat Vert Bleu

CT et CVB : OUTILS QUI PERMETTENT LA MOBILISATION DE SUBVENTIONS

Porté par le SM du Parc naturel régional Livradois-Forez sur le bassin versant de la Dore pour le compte de 7 EPCI.

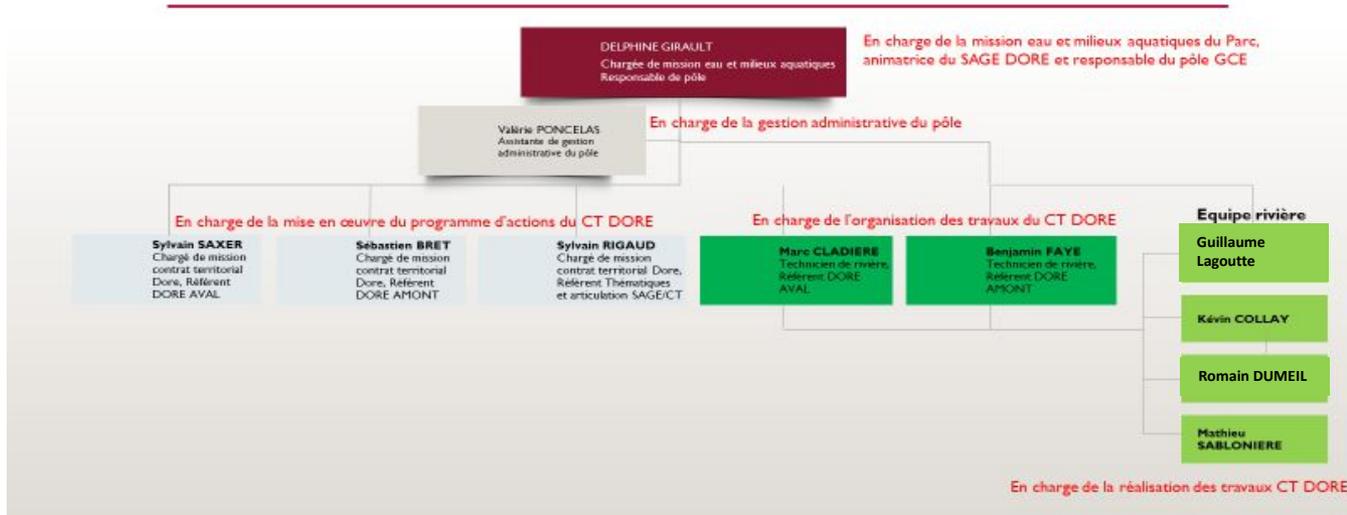
CT signé le 18/02/2020 pour la période 2020-2022. Travaux disposant d'un arrêté inter préfectoral (Déclaration intérêt général après enquête publique).

CT renouvelé en 2023 pour la période 2023-2025,

AMELIORATION DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EAU



ORGANISATION DU POLE GRAND CYCLE DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DORE



MISSIONS dont :

ANIMATION :

- Elaboration CT et programmes d'actions
- Montage financier et administratif des travaux
- Echanges avec les partenaires
- Gestion et suivis des études (Quantité / Qualité / Biodiversité / ...)
- Sensibilisation

TRAVAUX (menés en concertation avec les propriétaires privés):

- Organisation des travaux programmés (concertation propriétaires privés, collectivités, déclaration travaux,...)
- Mise en œuvre des travaux (équipe rivière / prestataires)

THEMATIQUES DES TRAVAUX MILIEUX AQUATIQUES :

- Restauration des végétations des berges
- Gestion des résineux en bordure de cours d'eau et au niveau des zones humides à l'origine de nombreux dysfonctionnements pour les milieux aquatiques
- Travail sur la maîtrise du piétinement des berges par le bétail
- Restauration des zones humides
- Renaturation de cours d'eau
- Continuité écologique, ...



Connaissance des milieux aquatiques et cours d'eau sur le bassin versant de la Dore:

Exemple sur le ruisseau du Cros :

- Partenariat technique avec de nombreux acteurs :
Fédération de pêche, OFB, Natura 2000, chambre agri, CNPF, ONF,...

Acquisition de données indispensable à la compréhension du fonctionnement d'un bassin versant et les enjeux répertoriés

Suivis Biologiques : Piscicoles, Invertébrés, diatomées

Espèces	D (ind/mha) observée	D (ind/mha) théorique (borne inf)
CHA	211	3000
TRF	2844	5200
LPP	922	200
VAI	3324	5000
LOF	884	1000
OBR	0	25
CHE	192	p
GOU	557	p
HOT	0	0
BAF	0	0
SPI	0	0
VAN	0	0
BOU	0	0
BRO	0	0
PER	0	0
GAR	19	0
TAN	0	0
ABL	0	0
CCO	0	0
SAN	0	0
BRB	0	0
BRE	0	0
GRE	0	0
PES	58	0
PFL	192	0
...

Exemple inventaire piscicole lieu dit Les Suchères

Données piscicoles:
Données 2018/2019 Lieu dit « Le Breuil » **Indice Très bon**
Données 2013 Lieu dit « Les Suchères » **Indice Bonne**

Espèces patrimoniales sur le bassin versant:
Chabot, Lamproie de planer, écrevisse autochtone sur le bassin versant
Espèces exotiques envahissantes: écrevisse américaine, perche soleil

Suivis thermiques

Suivis physico chimiques

ETAT DES LIEUX



A BON 2019

Conclusion connaissance exemple ruisseau du Cros :

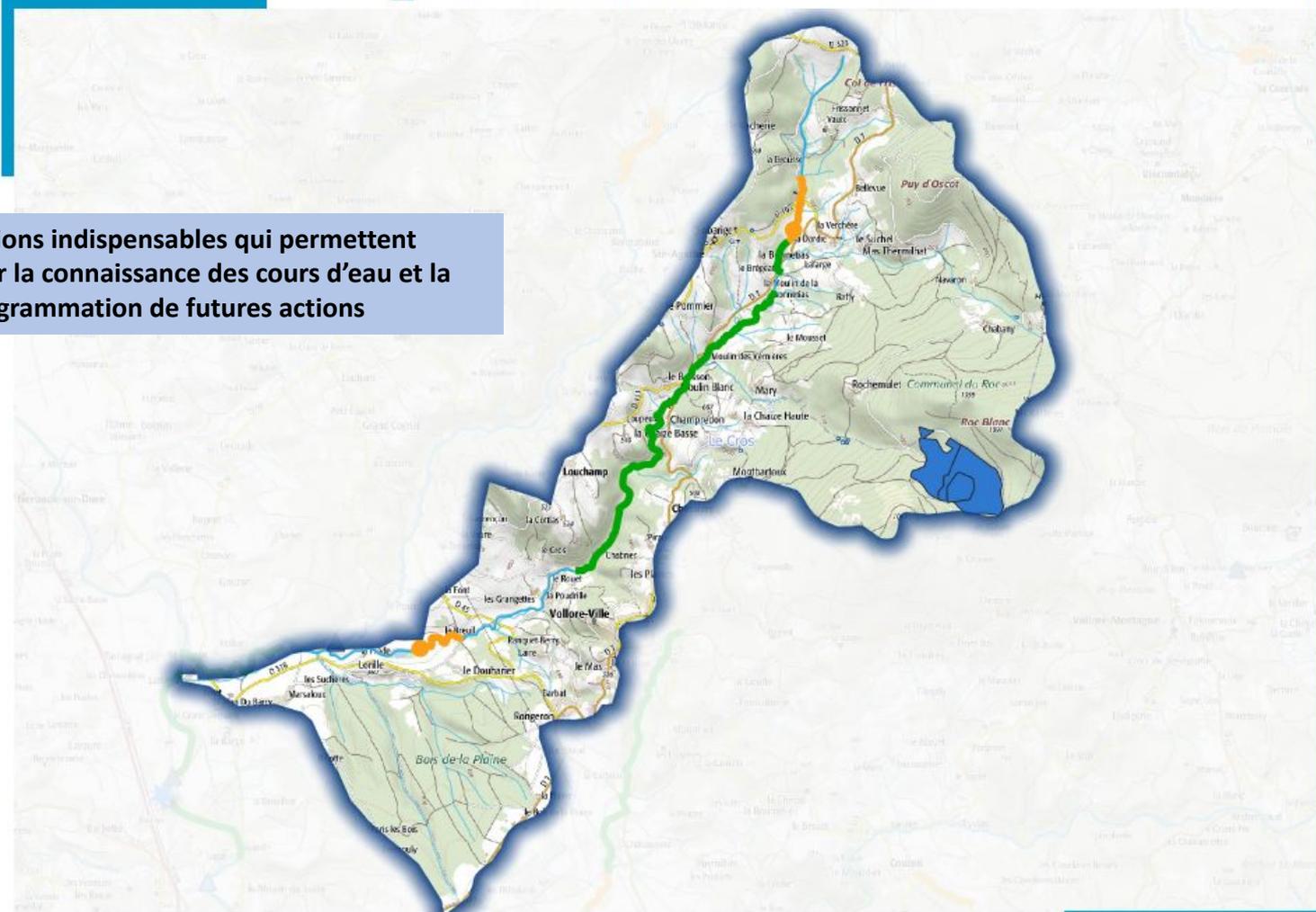
Le ruisseau du Cros est considéré en état écologique « moyen ». En 2017, l'indice sur les diatomées chute même fortement (-4,5 points) et présente une qualité « médiocre » suggérant une altération notable de la qualité des eaux. Au regard des données disponibles, le ruisseau du Cros à Vollore-Ville ne présente donc pas un bon potentiel d'atteinte du bon état écologique, malgré une qualité physico-chimique considérée comme bonne toutefois limitée par des concentrations en phosphore total faibles mais significatives.



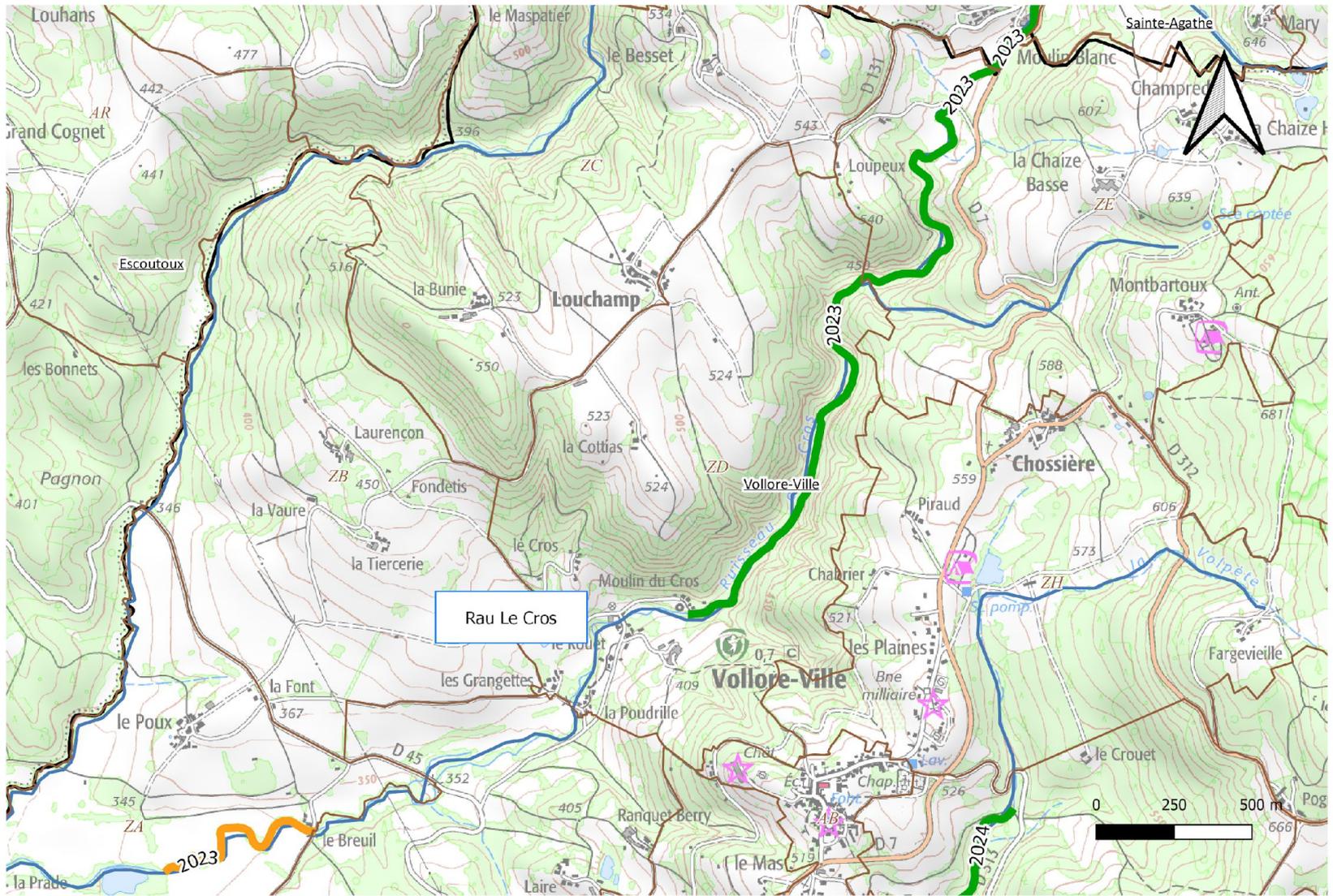
CARTE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2020-2025

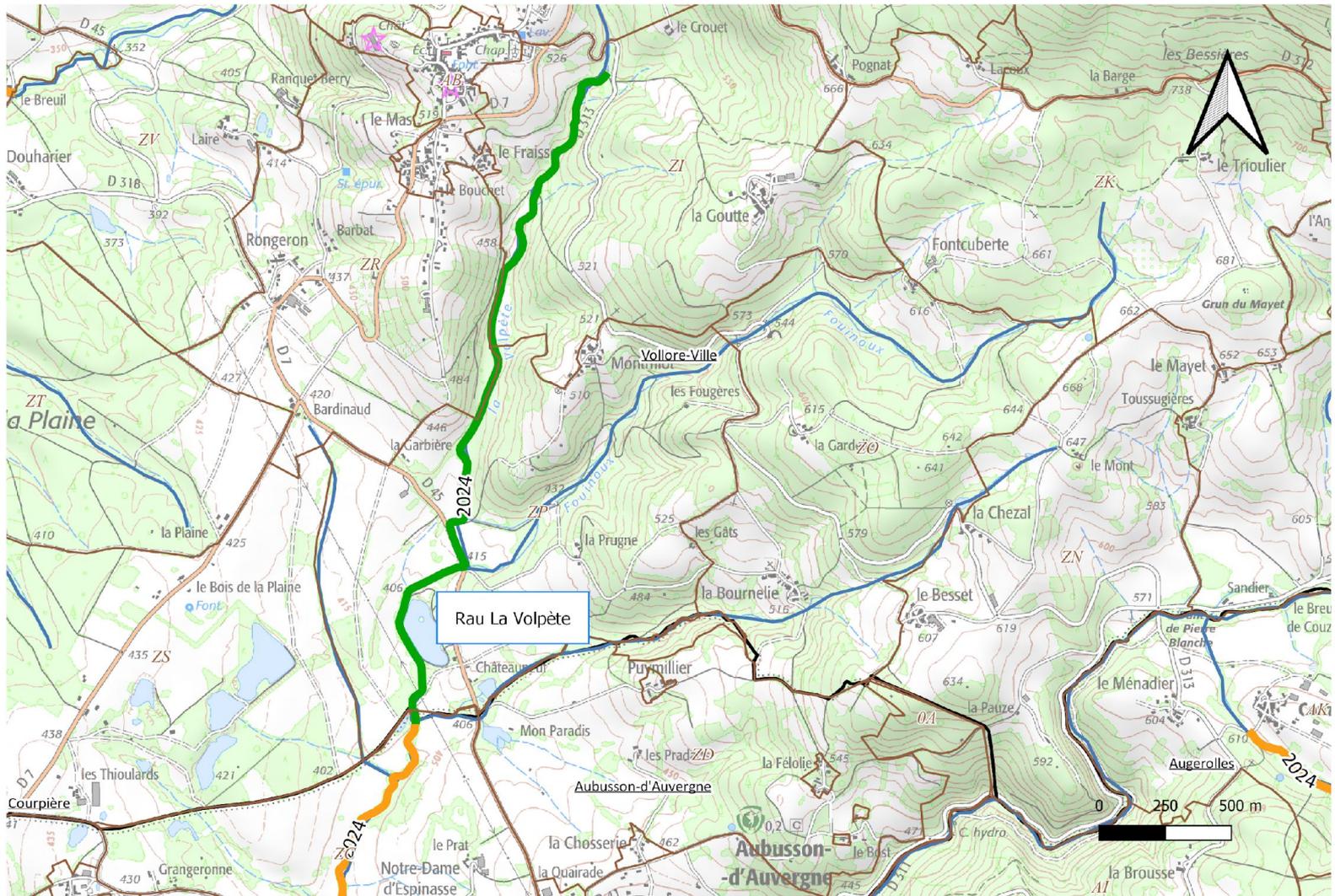
- Limiter le piétinement bovin (A1a)
- Aménagement du lit et des berges (A1b)
- Restauration de la ripisylve (A2a)
- Limiter l'impact des résineux (A2b)
- Dynamique fluviale (A3d)
- ▲ Amélioration de la continuité écologique (A4a)
- ▲ Liste des ouvrages complémentaires (A4b)
- Restauration des zones humides (A5c)
- ★ Amélioration de la gestion des effluents domestiques (B2a)
- ◆ Entretien régulier des secteurs à enjeux (C2a)

1^{ères} actions indispensables qui permettent d'améliorer la connaissance des cours d'eau et la programmation de futures actions



Programme d'actions





La ressource eau et son évolution sur le territoire :

Fonctionnement des cours d'eau et milieux aquatiques complexe :

- Géologie/Relief/Météo/Occupation du sol/Activités humaines/...

Vers une raréfaction de l'eau ...

Evolution des usages et pratiques

❖ Consommation d'eau potable:

- ❖ Système de source dans failles du granite donc peu de stockage (d'où l'intérêt des zones humides sur notre territoire car pas ou peu d'accès aux nappes)

❖ EXEMPLE DES CONSOMMATIONS EN EAU ISSU D'UNE ETUDE VOLUMETRIQUE SUR 3 BASSINS VERSANTS (Durolle, Credogne, Dorson)

- Alimentation en eau potable: 76%
- Abreuvement bétail: 12%
- Evaporation plan d'eau: 9%
- Industrie / Irrigation : 3%

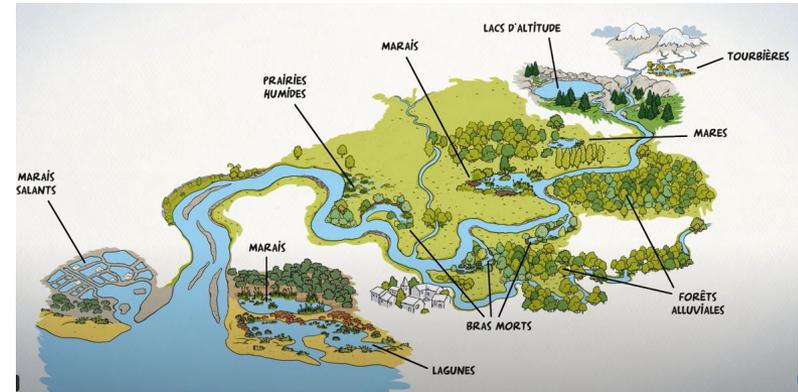
→ Au total, l'impact moyen des prélèvements sur la ressource ($\approx 2,2 \text{ Mm}^3/\text{an}$) est inférieur à 3 % à l'échelle du territoire d'étude en bilan annuel moyen, mais l'impact quantitatif au QMNA5 peut s'élever à plus de 60 % de la ressource, ce qui est très important, sur les tronçons les plus impactés.

TT/ABI/RIV/2016-2017

195

 **CESAME**
ETUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT

- ❖ En prévision (CT DORE/SAGE) : Etude HMUC (Hydrologie milieux usages climat) Etude sur l'ensemble du BV DORE : Besoin / RESSOURCE / PERSPECTIVE EN FONCTION DE L'EVOLUTION DU CLIMAT 2030/2050

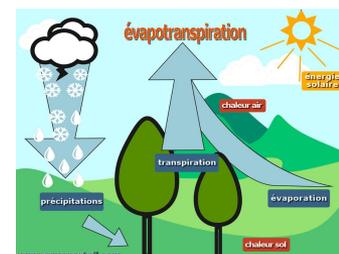


❖ Modifications de l'occupation du sol durant ces 60 dernières années :

- ❖ Plantation de résineux
- ❖ Drainage
- ❖ Imperméabilisation des sols
- ❖ ...

❖ Augmentation des températures / Vent :

- ❖ Evapotranspiration plus importante
- ❖ Evaporation plus importante
- ❖ Consommation d'eau plus importante (homme, animaux, végétation,....)



❖ Tendance à la baisse de la pluviométrie et/ou modifications des périodes et intensités des pluies :

- ❖ Moyenne annuelle station Courpière depuis 2004

Exemple Station Courpière	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	MOYENNE MENSUELLE 2004/2016	MOYENNE MENSUELLE 2017/2021	Remarques	
Janvier	102,4	62,0	61,4	48,6	36,2	25,2	48,1	16,4	51,1	62,8	93,2	66,4	65,4	64,3	70,8	35	22,4	97,8	20	56,9	58		
Février	34,2	79,8	38,2	45,4	25,0	68,4	43,2	46,3	19,8	51,6	67,9	59,2	63,7	44,1	35	26,2	18,4	30,4	40,2	49,4	31		
Mars	66,4	58,8	71,6	66,6	65,2	21,0	42,5	73,1	40,5	61,8	22,4	49,6	48,0	59,7	78,6	34,6	21,2	38,8	21,6	52,9	47		
Avril	79,6	198,4	75,5	34,4	88,4	83,5	35,9	17,1	76,0	87,2	62,7	49,9	163,2	39,6	37,6	57	75	44,6	30,6	80,9	51		
Mai	47,8	106,9	69,7	195,4	145,5	44,8	126,8	47,7	161,0	140,0	105,9	53,4	145,6	87,1	155	54,4	109,3	104,4	22,3	107,0	102		
Juin	39,3	53,2	60,2	91,9	104,9	151,6	88,3	62,2	111,9	53,7	108,4	51,9	63,9	119,6	70,6	83,6	158,8	165,7	172,6	80,1	120	dont 150mm en 2j pour 2022	
Juillet	58,8	31,1	63,7	135,4	128,6	66,6	102,1	141,8	126,1	133,1	221,2	43,6	22,5	52,8	64	75	14,3	95,1	2,4	98,0	60		
Août	193,6	32,4	125,6	163,5	96,4	81,8	76,8	76,2	58,8	101,0	90,1	88,2	32,7	97	23	65,5	73	46,3	71,3	93,6	61		
Septembre	36,9	51,6	93,9	112,6	92,5	44,9	100,8	72,9	51,7	74,2	76,7	92,8	80,3	75,1	26,6	44,8	122	183,5	68,1	75,5	90		
Octobre	178,1	94,3	53,5	23,8	121,7	37,8	100,6	73,9	78,8	121,6	69,3	53,8	67,3	24,2	57,6	125,2	61,4	63,3	28,2	82,7	66		
Novembre	61,4	76,0	50,3	54,4	92,8	64,4	95,0	40,6	53,2	117,3	130,7	61,3	126,5	104	39	69	14,4	51,4		78,8	56		
Décembre	40,8	43,6	36,6	56,2	91,0	54,4	44,1	135,2	57,2	23,7	103,3	14,6	25,7	59,2	50,2	67	104,8	88,6		55,9	74		
TOTAL	939	888	800	1028	1088	744	904	803	886	1028	1152	685	905	826,7	708	737,3	795	1009,9	477,3	912	815		
TOTAL JANV A AOÛT	837	769	713	918	904	626	765	628	776	887	918	609	753	663,5	618,8	601,3	675,8	869,9	477,3		686		
DEFICIT JANV 2022	360	291	236	440	427	148	288	150	298	410	441	132	275	186,2	141,5	124	198,5	392,6				209	DEFICIT JANV / OCT 2017/2021
DEFICIT MOY SUR LES 5 DERNIERES ANNES																							209

Conséquences sur les cours d'eau (EXEMPLE BASSIN VERSANT COUZON) :

Evolution des débits moyens mensuels depuis 1965 :

Tableau 1 : régime hydrologique du Couzon au droit de l'ouvrage
 Source : d'après les données de la banque Hydro (station K2944010) (octobre 2014)

Débit moyen mensuel (m³/s) (Qm)		Débits caractéristiques de basses eaux (m³/s)	
JANVIER	1,80	QMNA6 (Qm)	0,23
FEVRIER	1,79	Débits caractéristiques de moyennes eaux (m³/s)	
MARS	1,63	MODULE (Qj)	1,29
AVRIL	1,62	2 * MODULE (Qj)	2,58
MAI	1,59	Débits caractéristiques de crues (m³/s)	
JUIN	1,13	CRUE BIENNALE (Qi)	20
JUILLET	0,72	CRUE DECENNALE (Qi)	38
AOÛT	0,61	CRUE CINQUANTENNALE (Qi)	55
SEPTEMBRE	0,72	Débits classés journaliers (m³/s)	
OCTOBRE	0,91	Q10 (Qj)	0,28
NOVEMBRE	1,32	Q50 (Qj)	0,94
DECEMBRE	1,71	Q90 (Qj)	2,68

Qm : débit mensuel - Qj : débit journalier - Qi : débit instantané

Site hydrométrique - K294 4010 : Le Couzon à Courpière [Le Salet] - Moyennes mensuelles et interannuelles (QmM) : HYDROPORTAIL

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Moyennes DEPUIS 1965	1,83	1,83	1,60	1,54	1,54	1,12	0,70	0,57	0,68	0,88	1,27	1,75
Moyennes 1965 / 1993	1,8	1,9	1,7	1,7	1,8	1,3	0,7	0,6	0,8	1,0	1,3	1,9
Moyennes 1994 / 2022	1,9	1,8	1,5	1,4	1,3	0,9	0,6	0,5	0,6	0,7	1,2	1,6
Moyennes de 2017 A 2022	1,93	1,81	1,04	0,62	0,94	0,76	0,52	0,25	0,41	0,60	0,59	2,04



❖ Evolution des débits minima instantanés mensuels depuis 2006 :

Site hydrométrique - K294 4010 : Le Couzon à Courpière [Le Salet] - Minima instantanés mensuels et interannuels (QINM) : HYDROPORTAIL

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Moyennes DEPUIS 2006	0,73	0,86	0,75	0,51	0,43	0,37	0,28	0,22	0,19	0,28	0,42	0,68
Moyennes 2006 / 2013	0,78	0,73	0,80	0,58	0,48	0,45	0,32	0,27	0,23	0,29	0,56	0,80
Moyennes 2014 / 2022	0,69	0,98	0,70	0,45	0,38	0,29	0,25	0,18	0,16	0,27	0,28	0,55
Moyennes de 2017 A 2022	0,70	0,85	0,53	0,32	0,29	0,23	0,23	0,13	0,13	0,28	0,30	0,59

ATTENTION!!!! NOUS SOMMES SUR UN COURS D'EAU ISSU DU FOREZ AVEC SOURCES CONSÉQUENTES

Tableau 1 : régime hydrologique du Couzon au droit de l'ouvrage

Source : d'après les données de la banque Hydro (station K2944010) (octobre 2014)

Débit moyen mensuel (m ³ /s) (Qm)		Débits caractéristiques de basses eaux (m ³ /s)	
JANVIER	1,80	Q/MNA _s (Qm)	0,23
FEVRIER	1,79	Débits caractéristiques de moyennes eaux (m³/s)	
MARS	1,63	MODULE (Qj)	1,29
AVRIL	1,62	2 * MODULE (Qj)	2,58
MAI	1,59	Débits caractéristiques de crues (m³/s)	
JUIN	1,13	CRUE BIENNALE (Qi)	20
JUILLET	0,72	CRUE DECENNALE (Qi)	38
AOÛT	0,61	CRUE CINQUANTENNALE (Qi)	55
SEPTEMBRE	0,72	Débits classés journaliers (m³/s)	
OCTOBRE	0,91	Q ₁₀ (Qj)	0,28
NOVEMBRE	1,32	Q ₅₀ (Qj)	0,94
DECEMBRE	1,71	Q ₉₀ (Qj)	2,68

Qm : débit mensuel - Qj : débit journalier - Qi : débit instantané



Les arrêtés sécheresse :

Mise en place :

- ❖ Décret national qui gère le cadre sécheresse
- ❖ Arrêté pris au niveau départemental en fonction du débit des cours d'eau et prévisions météorologiques après sollicitation de partenaires techniques:

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'EAU

DREAL, DDT, BRGM, METEO FRANCE, CHAMBRE AGRICULTURE, REPESANTANT IRRIGANT, SYNDICAT D EAU, ASSOCIATION PROTECTION ENVIRONNEMENT, AELB, ARS, MAIRES, SAGE, DEPARTEMENT, GENDARMERIE, SDIS,...



VZ22/04/22
PRÉFET DU PUY-DE-DÔME
Liberté
Égalité
Fraternité

VIGILANCE

Mesure de limitation volontaire des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme

Limiter vos usages de l'eau (économies d'eau volontaires)

- Limiter l'arrosage en plein jour : potagers, terrains de sports, jardins d'agrément, pelouses, espaces verts, golfs, prairies.
- Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées
- Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert

Site Internet de la Préfecture : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/eau-r516.html>

ALERTE

Mesures de restriction des usages de l'eau à respecter dans le Puy-de-Dôme

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- d'un cours d'eau (ou sa nappe d'accompagnement)

Ces restrictions ne s'appliquent pas sur les prélèvements à partir de réserves d'eaux pluviales, de réutilisation et recyclage de l'eau potable.

Mesures de limitation des usages



Arrosage des jardins potagers, vergers vivriers, plants ligneux
Arrosage limité de 18h à 10h
Arrosage interdit de 10h à 18h



Arrosage des aires de jeux, des terrains de sports
Arrosage limité de 20h à 8h
Arrosage interdit de 8h à 20h

Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément



INTERDICTION d'arroser pelouses et espaces verts publics ou privés



INTERDICTION de nettoyer les hangars et locaux de stockage



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines d'eau sans recyclage d'eau



INTERDICTION de nettoyer les terrasses, cours et façades



INTERDICTION de nettoyer les voiries et parkings



INTERDICTION de laver des véhicules hors installations professionnelles



INTERDICTION de remplir les piscines individuelles (sauf 1^{er} remplissage post-construction et remise à niveau)



INTERDICTION de remplir les étangs et plans d'eau

Sanctions en cas de non-respect

- Contrevenant de 5ème classe soit :
- 1500€ pour une personne physique
 - 7500€ pour une personne morale

En plus de ces dispositions applicables à tous, les secteurs agricoles et Industriels doivent également respecter des mesures de restriction ou d'interdiction qui leur sont propres. Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages de l'eau le site internet de la Préfecture

ALERTE RENFORCÉE

Mesures de restriction des usages de l'eau à respecter dans le Puy-de-Dôme

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- d'un cours d'eau (ou sa nappe d'accompagnement)

Ces restrictions ne s'appliquent pas sur les prélèvements à partir de réserves d'eaux pluviales, de réutilisation et recyclage de l'eau potable.

Mesures de limitation des usages



Arrosage des jardins potagers, vergers vivriers, plants ligneux
Arrosage limité de 20h à 8h
Arrosage interdit de 8h à 20h



Arrosage des aires de jeux, des terrains de sports
Arrosage limité de 8h à 20h
Arrosage interdit de 20h à 8h

Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément



INTERDICTION d'arroser pelouses et espaces verts publics ou privés



INTERDICTION de nettoyer les hangars et locaux de stockage



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines d'eau sans recyclage d'eau



INTERDICTION de nettoyer les terrasses, cours et façades



INTERDICTION de nettoyer les voiries et parkings



INTERDICTION de laver des véhicules hors installations professionnelles



INTERDICTION de remplir les piscines individuelles



INTERDICTION de remplir les étangs et plans d'eau

Sanctions en cas de non-respect

- Contrevenant de 5ème classe soit :
- 1500€ pour une personne physique
 - 7500€ pour une personne morale

En plus de ces dispositions applicables à tous, les secteurs agricoles et Industriels doivent également respecter des mesures de restriction ou d'interdiction qui leur sont propres. Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages de l'eau sur le site internet de la Préfecture

CRISE

Mesures de restriction des usages de l'eau à respecter dans le Puy-de-Dôme

Mesures s'appliquant uniquement aux usages qui résultent d'un prélèvement d'eau issu :

- du réseau d'eau potable
- d'un cours d'eau (ou sa nappe d'accompagnement)

Ces restrictions ne s'appliquent pas sur les prélèvements à partir de réserves d'eaux pluviales, de réutilisation et recyclage de l'eau potable.

Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION d'arroser les potagers, vergers et arbres de moins d'1 an de plantation



INTERDICTION d'arroser les jardins d'agrément



INTERDICTION d'arroser pelouses et espaces verts publics ou privés



INTERDICTION d'arroser les aires de jeux et terrains de sports



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines d'eau sans recyclage d'eau



INTERDICTION de nettoyer les terrasses, cours et façades



INTERDICTION de nettoyer les voiries et parkings



INTERDICTION de nettoyer les hangars et locaux de stockage



INTERDICTION de laver des véhicules hors installations professionnelles



INTERDICTION de remplir les piscines individuelles



INTERDICTION de remplir les étangs et plans d'eau

Sanctions en cas de non-respect

- Contrevenant de 5ème classe soit :
- 1500€ pour une personne physique
 - 7500€ pour une personne morale

En plus de ces dispositions applicables à tous, les secteurs agricoles et Industriels doivent également respecter des mesures de restriction ou d'interdiction qui leur sont propres. Retrouvez les détails des mesures prises sur les usages de l'eau sur le site Internet de la Préfecture

Exemple de la gestion de la sécheresse sur la Dore : (SITE INTERNET *PROPLUVIA* PERMET D'AVOIR L'INFORMATION EN TEMPS RÉEL)

◆ Valeur de débit de la Dore à Dorat qui est surveillée (pas tout le temps représentatif de la situation du bassin versant)

13 arrêtés préfectoraux de restrictions des usages de l'eau se sont succédés sur le 63

1er arrêté de vigilance pris le 24 mai sur l'ensemble du 63

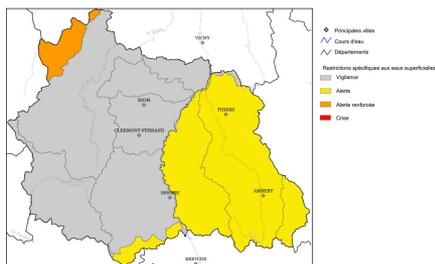
Arrêté de seuil de crise pris le 29 Juillet sur le bassin versant de la Dore



Zone hydrographique	Station hydrométrique	Dvi	DSA	DSAR	DCR
Dore	La Dore à Dorat	4,00	2,60	2,30	2,00

Débit en m ³ /s	Moyenne (m ³ /s)	Basses eaux (m ³ /s)	05/08/2022 (m ³ /s)	08/11/2022 (m ³ /s)
Dore, Dore l'église	1,04	0,09	0	0,1
Dore, St Gervais sous Meymont	10,8	1,2	0,1	1,8
Dore, Dorat	18,9	2,6	0,5	3,2

Etats des arrêtés de limitation des usages de l'eau sur les eaux superficielles au 08/11/2022

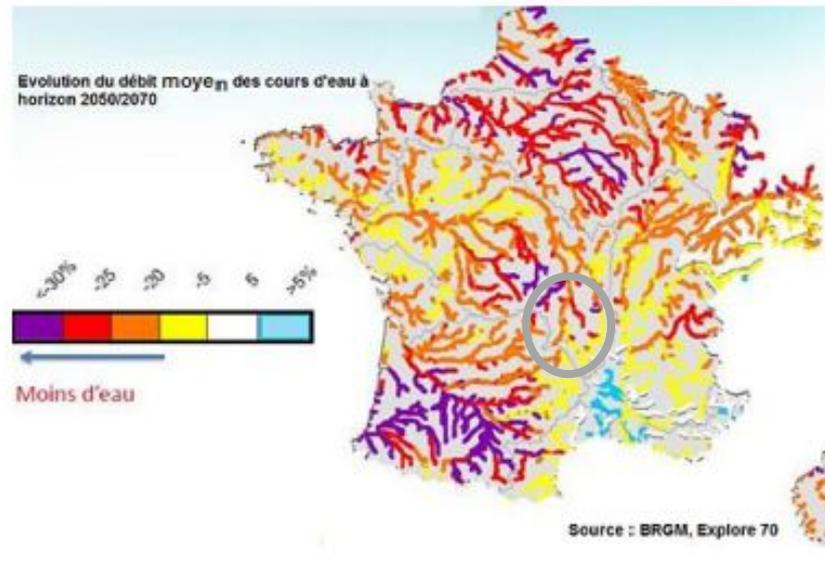


SECHERESSE 2003 : 0,561



Prévisions :

- ❖ **Augmentation des températures 1,5 °C d'ici 2050 mini**
- ❖ **Exemple d'évolution du bilan hydrique par saison entre 2000 et 2050 station Ambert** (sources : Chambre Agriculture 63 / Météo France) :
 - ❖ - 92,3 mm sur PRINTEMPS
 - ❖ - 36,4 mm sur ETE
 - ❖ + 28 mm AUTOMNE
 - ❖ - 32,3 mm HIVER
- ❖ **Evolution débits des cours d'eau (2046-2065)** (sources GIEC /BRGM) :
 - ❖ Débit moyen annuel en baisse de l'ordre de 10 à 40 %
 - ❖ Période de basse eau plus sévère : 30 à 60 %



CONCLUSION :

- ❖ **La gestion de la ressource eau dans les années à venir peut se complexifier**
 - ❖ Pas de solution miracle !!!

- ❖ **Néanmoins certaines actions d'amélioration peuvent être engagées mais elles dépendent dans la plupart des cas de l'évolution des politiques mais également de la volonté des citoyens car nous sommes tous concernés :**
 - ❖ Economie d'eau en générale
 - ❖ travaux de restauration des milieux non imposés et menés en concertation avec les propriétaires afin de concilier les usages

- ❖ **Les premières interventions Contrat Territorial Dore permettent une première sensibilisation locale dans le but de continuer à travailler sur les milieux et d'être plus ambitieux au fil des années :**
 - ❖ Optimiser la récupération des eaux de pluie des toitures
 - ❖ Continuer à restaurer et préserver les zones humides
 - ❖ Continuer à restaurer et préserver les cours d'eau
 - ❖ ...

NOUS SOMMES OUVERTS À TOUTE PROPOSITION CONCILIANTE LES USAGES ET LA PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES
NE PAS HESITER A RENTRER EN CONTACT AVEC NOUS POUR TOUTS PROJETS, CONSEILS,...

Marc CLADIÈRE

Technicien rivière
du contrat territorial Dore

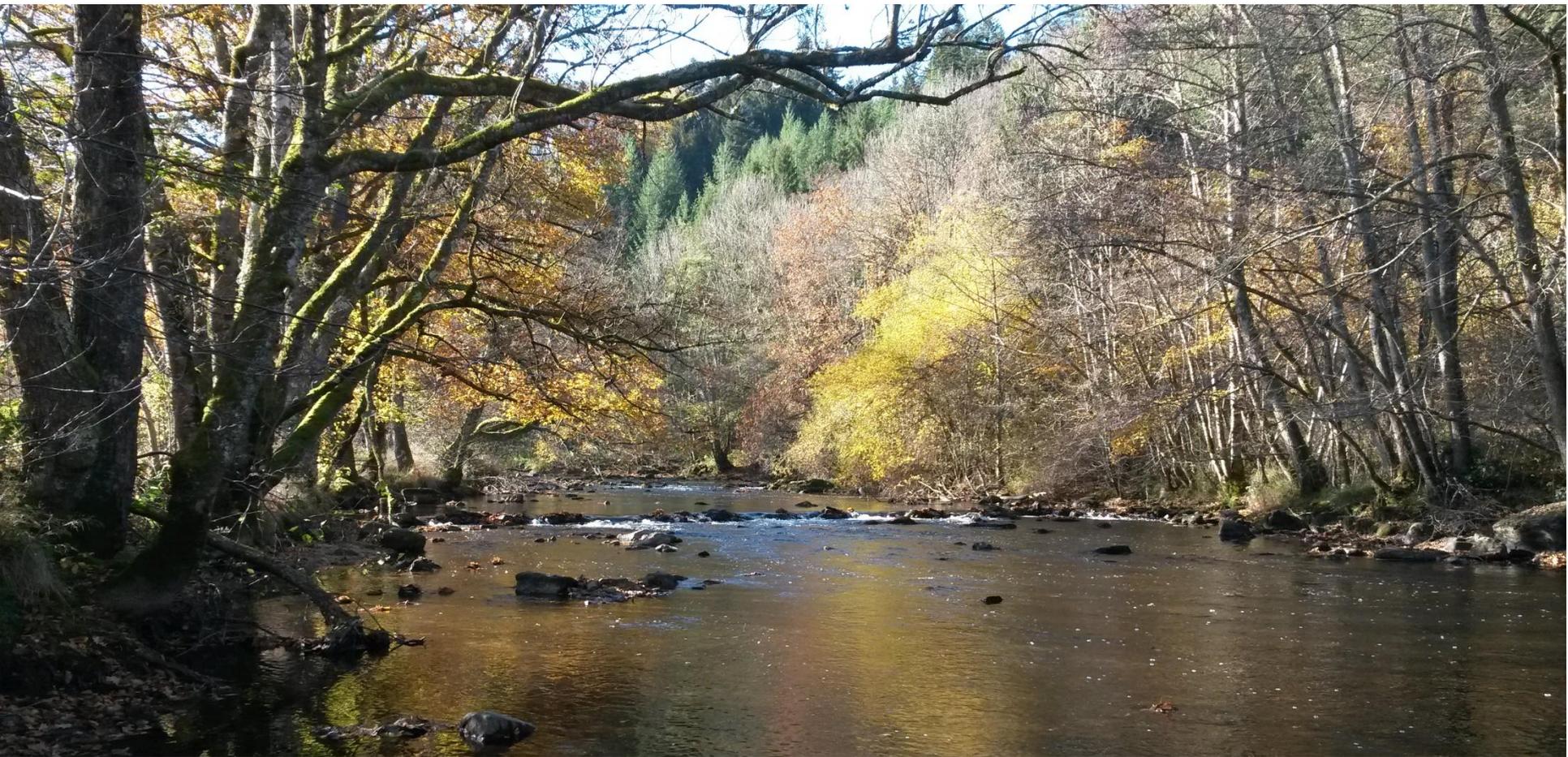
Ligne directe : 04 73 95 57 85

Mobile : 07 62 17 74 58

m.cladiere@parc-livradois-forez.org



Maison du Parc
63880 Saint-Gervais-sous-Meymont
tél. 04 73 95 57 57 - fax 04 73 95 57 84



Merci de votre attention



Exemples dégradations 2022

Coupe à blanc de la ripisylve par le propriétaire



Impacts

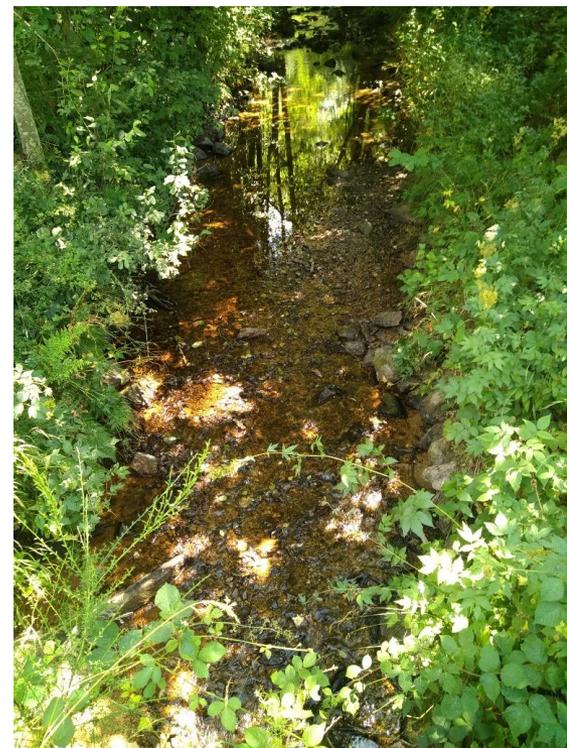
Constat au 03/08/2022 à 14h30, 35°C

Température aval en augmentation

MILIEU PRE COUPE A BLANC RIPISYLVE	21,9
AVAL COUPE A BLANC RIPISYLVE	25,7
ENVIRON 70M EN AVAL DE LA COUPE DANS RIPISYLVE	23,7
ENVIRON 300M EN AVAL DE LA COUPE DANS RIPISYLVE	20,6
ENVIRON 500M EN AVAL DE LA COUPE DANS RIPISYLVE	19

Température amont

AMONT BUSE LA FAYE	18,4
AMONT PRE (COUPE A BLANC RIPISYLVE)	16,9



Développement algues
filamenteuses jusqu'à 500m en aval



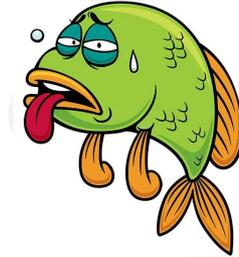
- Apport de lumière
- Absence d'épuration par réseau racinaire

Impact des températures milieu sur la truite fario

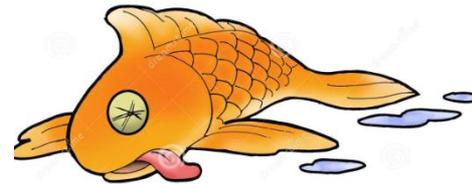
- ❖ Supporte au maximum une température moyenne de 19°C pendant 15j



- ❖ Supporte au maximum une température moyenne de 21°C pendant 2j à 3j



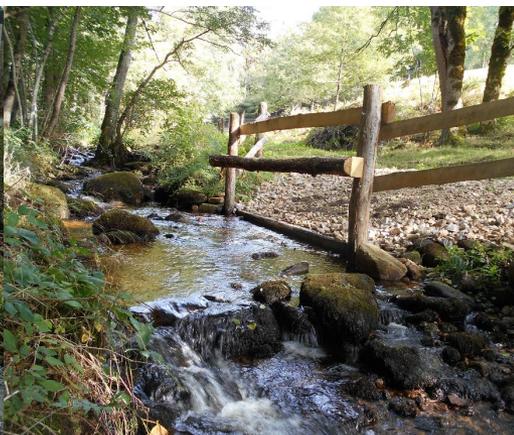
- ❖ Température >21 à 23°C mort instantanée

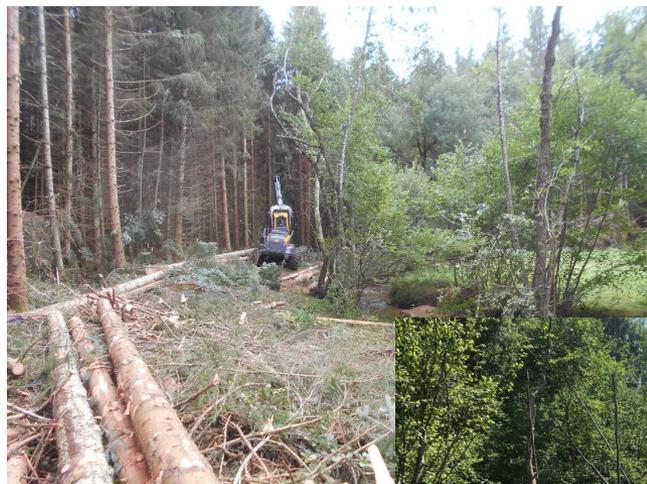


Exemples dégradations 2022



Exemples de travaux menés sur les cours d'eau du territoire



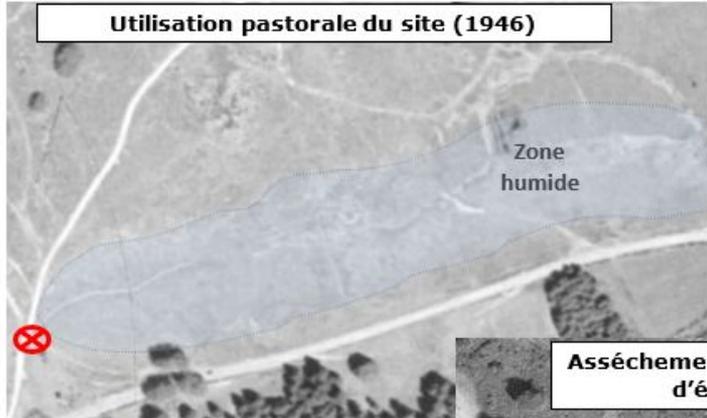


ICI

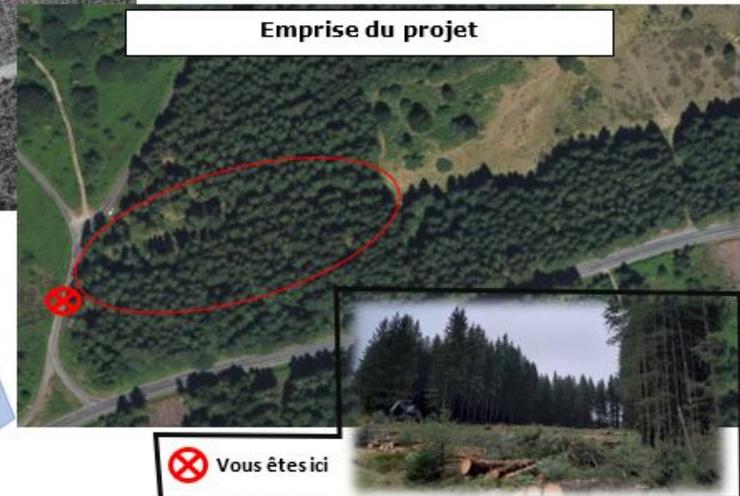
RESTAURATION DE ZONES HUMIDES

OBJECTIFS DES TRAVAUX

- 💧 Pérenniser la RESSOURCE ET LA QUALITE DES EAUX dans le cadre de l'intérêt général, en redonnant ces caractéristiques « d'éponge » à la zone humide
- 💧 Réouverture paysagère sur un milieu singulier du territoire
- 💧 Retour d'une importante biodiversité



- ↳ Rebouchage des drains asséchant la zone
- ↳ Coupe des épicéas plantés sur la zone humide

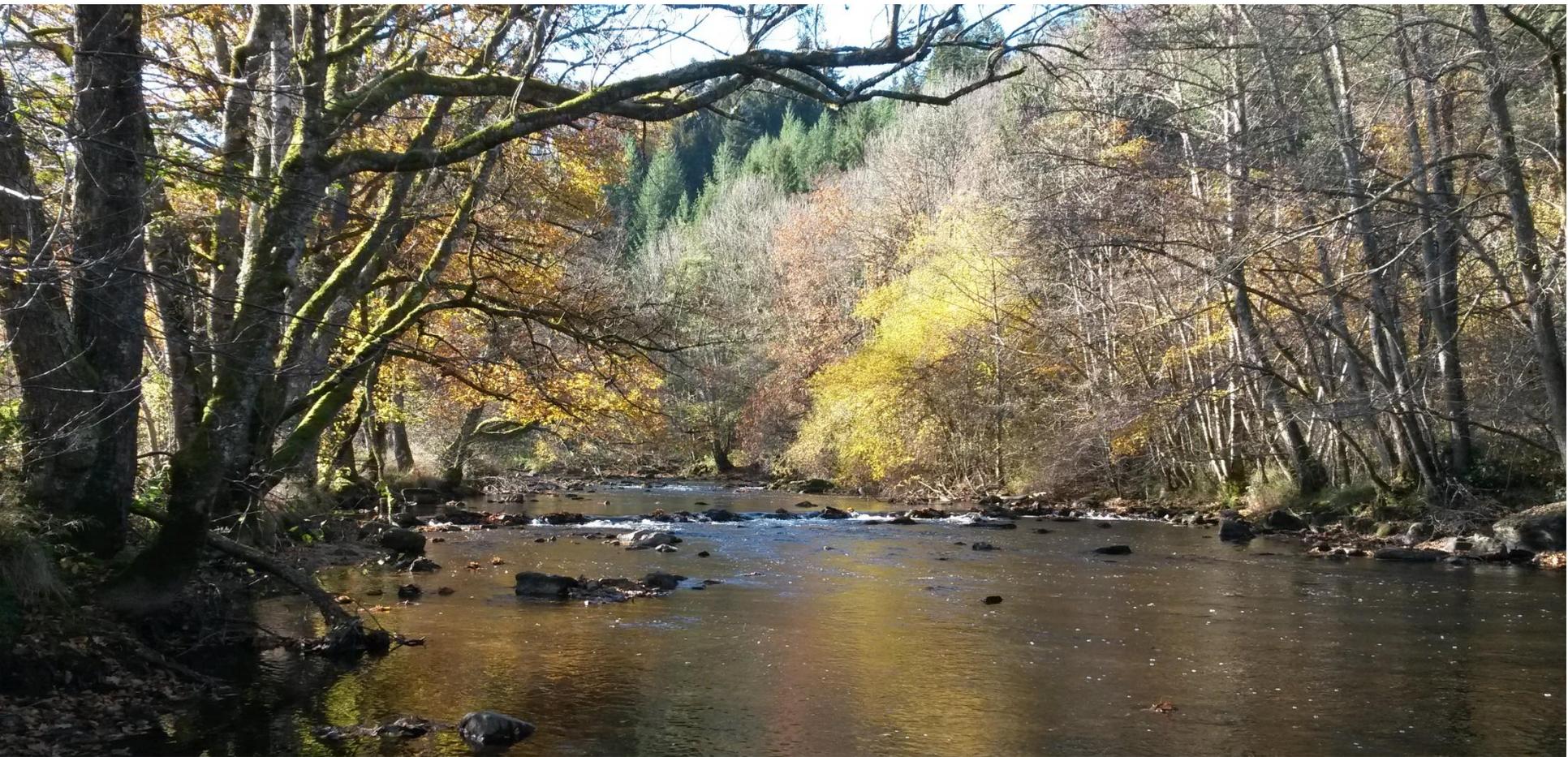


EVOLUTION ET ALTERATIONS SUBIES PAR LE SITE DE 1946 A NOS JOURS

Projet réalisé grâce à la concertation et au partenariat entre :

- les propriétaires privés
- la commune de Vollore Montagne et son gestionnaire forestier
- le SMPNR Livradois-Forez





Merci de votre attention

